BLËTZ asbl.: INFO PSYCHOMOTRICITE

La psychomotricité est une profession paramédicale qui s'intéresse à l'ensemble des manifestations corporelles et psychiques d'une personne. Elle considère les aspects moteurs, cognitifs, affectifs et relationnels.

Le psychomotricien travaille en libéral ou en institution. En libéral, il exerce sur prescription médicale et la CNS rembourse une partie des frais (80-88%).

Le but d'une prise en soin psychomotrice est d'amener la personne à se réapproprier son corps et à mieux s'adapter à son monde environnant.

Pour une personne concernée d'une lésion cérébrale les indications peuvent être multiples et variées ; voici quelques exemples pour illustrer différents types de prises en charges possibles (liste non-exhaustive) :

- affiner la perception corporelle
- prendre conscience de son propre tonus (crispations, détente...) dans différentes situations, permettre l'adaptation tonique, favoriser le relâchement volontaire
- pouvoir s'exprimer sur son vécu ; par son corps et par des mots
- soutenir la personne à se réapproprier son corps, à adapter son image du corps
- travailler sur l'assurance et la confiance en soi
- améliorer les capacités motrices : équilibre, coordinations, habilité manuelle...
- préserver l'autonomie
- soutenir le raisonnement logique, la capacité de concentration, la mémoire
- ...

Différentes formes de prises en charge peuvent être proposées pour arriver à ces objectifs :

- relaxation médicale
- travail sensoriel et/ou moteur
-

Pour plus d'informations ou pour trouver un psychomotricien :

- www.alpd.lu
- http://www.editus.lu/ed/fr/recherche-activite/psychomotricien-1077r.html#